

# AVIS DE CONCOURS 2021

FILIÈRE SANITAIRE ET SOCIALE

Arrêtés d'ouverture n° 2021-19 du 2 février 2021 et n° 2021-34 du 19 mars 2021

Les Centres interdépartementaux de gestion de la Petite Couronne et de la Grande Couronne de la région Ile-de-France, les Centres de gestion de la Côte d'Or, de la Nièvre et de l'Yonne (Centres coorganisateur)

**Le Centre de gestion de Seine-et-Marne  
(Centre organisateur)**

**CO-ORGANISENT**

## **UN CONCOURS D'AGENT TERRITORIAL SPÉCIALISÉ PRINCIPAL DE 2<sup>e</sup> CLASSE DES ÉCOLES MATERNELLES**

**(Femme/Homme)**

CONDITIONS PARTICULIÈRES À SATISFAIRE	DATE DE LA 1 <sup>re</sup> ÉPREUVE DES CONCOURS EXTERNE ET DE 3 <sup>e</sup> VOIE	NOMBRE DE POSTES OUVERTS
<b>Concours externe sur titre :</b> Ouvert aux candidats titulaires du certificat d'aptitude professionnelle petite enfance (ou CAP accompagnant éducatif petite enfance) ou justifiant d'une qualification reconnue comme équivalente ou justifiant d'une qualification reconnue comme équivalente.	<b>Épreuve écrite d'admissibilité :</b> <b>mercredi 6 octobre 2021</b>  dans les locaux de Centrex à Noisy-le-Grand (93) et/ou de l'Espace Jean Monnet à Rungis (94) et/ou du Centre de gestion à LIEUSAIN (77) (selon le nombre de candidats inscrits).	<b>386 (au moins)</b>
<b>3<sup>e</sup> concours :</b> Ouvert pour 10 % au plus sans être inférieur à 5 % des postes à pourvoir aux candidats justifiant, pendant une durée de quatre ans au moins, de l'exercice d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.  La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.  Toutefois cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats bénéficiant d'une décharge d'activité de service ou mis à disposition d'une organisation syndicale soient prises en compte.  Le cumul de plusieurs activités ou mandats peut être pris en compte dans le décompte de la durée de l'expérience nécessaire pour le 3 <sup>e</sup> concours, dès lors que ces activités ou mandats ne sont pas exercés sur les mêmes périodes.  La durée des contrats d'apprentissage et celle des contrats de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle.		<b>64 (au plus)</b>

**La période de préinscription en ligne et de retrait des dossiers est fixée du 27 avril 2021 au 2 juin 2021 inclus.**

**La date de clôture des inscriptions (date limite de dépôt de dossier) est fixée au 10 juin 2021 inclus.**

Pendant la période d'inscription, les candidats disposent, en outre, de la possibilité de déposer leur dossier d'inscription, ainsi que les pièces justificatives sur l'espace sécurisé mis à leur disposition dans le logiciel de gestion des inscriptions

**Adresse du site permettant la préinscription en ligne : [www.cdg77.fr](http://www.cdg77.fr)**

**Adresse à laquelle les dossiers de candidature peuvent, à défaut, être demandés, postés ou déposés :  
CENTRE DE GESTION DE SEINE-ET-MARNE  
10 Points de Vue – CS 40056 – 77564 LIEUSAIN CEDEX**

**La Présidente du Centre de Gestion  
Maire de Arville  
Anne THIBAUT  
Chevalier de l'ordre du Mérite National**